

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-cinq** du mois de **novembre à 17 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 novembre 2019**.
Date d'affichage : **21 novembre 2019**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER - Lionel VOGEL –

Absents représentés :
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO ;
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO ;

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/44 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en collaboration avec le Département et le Parc Régional Naturel du Verdon, l'association « Sur les chemins de la Rabasse » propose de créer un itinéraire de randonnée dans le cadre du PDIPR.

Il précise que cet itinéraire dénommé « circuit des deux oratoires » forme une boucle de 9 km et présente un intérêt patrimonial et paysager.

L'aménagement de ce sentier de randonnée s'élèverait à 1 600 € HT dont la moitié serait subventionné par le département.

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de présentation.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au PDIPR de la commune de Montagnac – Montpezat le « circuit des deux oratoires » et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, partie législative et partie réglementaire ;
- **Vu** la délibération de la commission permanente du Département en date du 28 juin 1994 décidant la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
- **Considérant** le projet d'aménagement d'itinéraires de randonnée sur la commune, il apparaît nécessaire d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) un premier circuit ;
- **DEMANDE** d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le « circuit des deux oratoires », comme présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

